

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°6

Août-Septembre 2022

	
<i>Volière anglaise d'Evaux les Bains (Creuse)</i>	<i>Volière anglaise de St Sulpice le Guérétois (Creuse)</i>
	
<i>Volière anglaise La Régordane (Puy-de-Dôme)</i>	<i>Volière anglaise de St Pardoux (Puy-de-Dôme)</i>

Spécial aménagement du territoire :

Introduire le faisan

(1^{ère} partie)

Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpg03@orange.fr

Le mot du Président



Chers Amis chasseurs et amis de la nature,

Voici revenu le temps de l'ouverture de la chasse, des retrouvailles, des petits matins frais, et des émotions que nous aimons tant. Nos compagnons à quatre pattes impatients d'en découdre avec le gibier, les odeurs de sous-bois et de crosses bien huilées, tout cela nous renvoie à nos belles années peuplées de souvenirs dont certains remontent à notre enfance.

Quel bonheur de sortir de cette période électorale qui a été l'occasion pour nos contradicteurs de clamer haut et fort toutes sortes de propositions plus ou moins spectaculaires par leur incongruité. Qu'ils nous laissent savourer le plaisir de la saison qui s'annonce, au moins pour les quelques mois qui viennent !

Car, ne nous trompons pas, si l'espace médiatique est un peu moins rempli des voix de nos opposants les plus féroces, il n'y a pas de saison creuse pour eux et il faudra être vigilant à poursuivre notre travail d'explication et de conviction de nos dirigeants qui risquent d'être influencés par ceux qui parlent le plus fort.

En attendant, savourons sans retenue notre retour dans les champs, dans les prés, dans les bois et au bord des étangs.

Savourons aussi la lecture de ce numéro 6 de notre bulletin et les excellents articles qu'il propose tant sur l'agriculture bio et la chasse que sur l'aménagement des territoires et l'installation de volières, sans oublier les rubriques gastronomiques et les informations pratiques qu'il contient. Que tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce très beau bulletin de liaison soient remerciés pour leur contribution.

Bien amicalement en Saint-Hubert, et bonne saison de chasse !

Thierry PAULHAC

L'agriculture biologique sauvera-t-elle le petit gibier ?

Article de Noël Mathias dans le Chasseur Français

Ce n'est plus un secret pour personne : l'essor de l'agriculture chimique et mécanique est à l'origine du déclin massif de la faune des champs, et notamment du petit gibier. Avec le succès que connaît le bio ces dernières années, certains se sont posé la question : l'agriculture biologique pourrait-elle inverser la tendance ?

Le bio est à la mode, disent certains, tandis que pour d'autres, c'est assurément l'avenir. Quoi qu'il en soit, cette agriculture est en plein essor, et les chiffres parlent d'eux-mêmes : les parcelles en mode de production biologique représentent désormais plus de 2 millions d'hectares en France, auxquels s'ajoute un demi-million d'hectares en conversion. C'est cinq fois plus qu'il y a vingt ans et deux fois plus qu'il y a cinq ans ! Le bio constitue à présent près d'une parcelle française sur dix, avec toutefois des disparités marquées : par exemple, une vigne sur cinq est bio, tandis que pour les céréales, c'est plutôt une parcelle sur vingt. Le bio est présenté comme plus sain pour l'homme et pour l'écosystème : on pourrait donc s'attendre à ce que celui-ci permette au petit gibier de se replumer...

Les pesticides

La principale différence réglementaire entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique est l'usage de pesticides de synthèse. Ces pesticides utilisés depuis l'essor de l'agrochimie seraient responsables de la disparition de 80 % de la biomasse d'insectes en Europe, selon une étude allemande publiée dans la revue *PLOS One*. Les insectes étant la base alimentaire des jeunes perdrix, faisans, cailles et alouettes, on peut aisément faire le lien. « Dans des cultures en agriculture biologique, on retrouve 30 à 50 % d'insectes et d'adventices (*mauvaises herbes*) en plus que dans les parcelles en conventionnel », indique un directeur de recherche au CNRS. Mais ce n'est pas tout : les pesticides ont aussi vocation à limiter le développement d'adventices qui entrent dans le régime alimentaire du petit gibier, et notamment du lièvre. Des chercheurs autrichiens suggèrent même, à travers une publication dans la revue *European Journal of Wildlife Research*, que cette diminution des adventices pourrait être un des facteurs à l'origine du déclin des populations de lièvre en Europe.

Mais au-delà de l'alimentation, les pesticides peuvent avoir des effets directs sur le petit gibier. C'est ce qu'indique un autre chercheur, maître de conférences à l'université de Bourgogne- Franche-Comté. Cela fait maintenant six ans qu'il étudie les effets sublétaux – c'est-à-dire sans mortalité directe – des pesticides sur la santé des perdrix grises en volière mais aussi en nature. Bien que l'expérimentation ne soit pas terminée, certains résultats ressortent déjà et ont fait l'objet d'une publication dans la revue *Environmental Pollution*. Pour cette expérience, environ 40 perdrix ont été nourries chaque année avec du blé et du maïs issus de l'agriculture biologique (sans traces de pesticides), et autant avec du blé et du maïs provenant de l'agriculture conventionnelle (avec des résidus de pesticides). Les grains utilisés sont identiques à ceux que pourrait retrouver une perdrix dans la nature, l'objectif étant d'exposer les oiseaux à des doses environnementales. « En dix semaines, nous constatons une dégradation de l'état général de santé de perdrix nourries avec du blé issu de l'agriculture conventionnelle. Cela se traduit par une dégradation des paramètres physiologiques, une plus faible expression des caractères sexuels secondaires des

mâles, un dérèglement des processus physiologiques de stockage de graisse ou encore des conséquences négatives sur la reproduction. »

Plus de bio, donc plus de gibier ?

Le passage au bio permettrait donc au petit gibier d'accéder à davantage de ressources alimentaires et de se maintenir en bonne santé : autant de raisons de retrouver davantage d'animaux dans les parcelles bio ? « Très honnêtement, je ne vois aucune différence en matière de petit gibier entre les parcelles bio et conventionnelles », indique un vigneron dans le Chablisien. Même constat dans les plaines de Seine-et-Marne pour un céréalier sur près de 300 ha devenus entièrement bio : « Certes, les populations de perdrix sont en augmentation depuis quelques années sur mon exploitation, mais de là à en conclure que c'est grâce au bio, je ne m'y risquerais pas. » Il faut dire que sur l'exploitation, le passage au bio n'était qu'une formalité. Il a toujours eu une sensibilité particulière pour l'environnement et donc pratiqué une agriculture raisonnée. C'est d'ailleurs peut-être pour cela qu'il reste encore des perdrix sauvages dans de telles densités sur ce territoire.

Ces observations « de terrain » ne reflètent pourtant pas une réalité générale selon une étude publiée outre-Rhin : les exploitations en agriculture biologique abriteraient davantage de perdrix grises, d'alouettes et de vanneaux. Un chercheur étudie la relation entre agriculture et biodiversité dans les systèmes agricoles depuis près de trente ans sur une zone de plus de 45 000 ha regroupant des centaines d'exploitations agricoles. Pour lui, pas de doute non plus : « Plus le paysage sera dominé par le bio, plus les populations d'oiseaux seront importantes. » Concernant le lièvre, les effets bénéfiques du bio ne sont pas toujours évidents, et c'est même parfois le contraire : une étude italienne publiée dans la revue *Hystrix, the Italian Journal of Mammalogy* montre des populations plus faibles de lièvres dans les exploitations en agriculture biologique. Comment expliquer cela ?

Le bio pas tout beau

En agriculture biologique comme ailleurs, qui dit plus de proies dit aussi généralement plus de prédateurs : « Dans des paysages avec beaucoup de bio, il y aura plus de perdrix grises, mais également plus de busards, plus de corvidés et plus de renards, même si ces prédateurs auront d'autres proies, en plus fortes densités, et que les perdrix auront, elles aussi, accès à davantage de ressources, explique un chercheur d'après les données collectées sur la zone atelier. Donc, l'un dans l'autre, elles s'en sortiront quand même mieux. » Un autre facteur à considérer pour le bio est l'interdiction d'utiliser des herbicides chimiques et donc la nécessité de réaliser un désherbage mécanique, souvent très fréquent. « En plus du dérangement régulier, il est certain que nos passages répétés à la herse ou à la houe en période de reproduction ont un impact sur le succès reproducteur des perdrix et des lièvres », admet le céréalier qui s'efforce de limiter ses passages. Parallèlement, les premières années de conversion, nombre d'agriculteurs augmentent leur pression de fauche sur les bordures et chemins, par crainte d'une colonisation des adventices. Ce broyage régulier détruit parfois couvées et levrauts. Enfin, le déchaumage est généralement pratiqué plus tôt et plus souvent, ce qui limite la disponibilité alimentaire et le couvert, exposant davantage le petit gibier aux prédateurs... « Le "tout-chimique" ou le "tout-bio", ce ne sera jamais bon. Au-delà du mode de production, une agriculture intelligente, c'est une agriculture qui s'inscrit dans la nature, et ça, ce n'est pas qu'une question de pesticides », conclut le céréalier, qui vient de planter une haie et plusieurs

centaines d'arbres sur une de ses parcelles de 30 ha. Discours similaire du côté du chercheur qui a publié un livre intitulé *Réconcilier nature et agriculture* : « Les haies, les prairies permanentes, la taille des parcelles et la présence de couvert en toutes saisons sont aussi des éléments à prendre en compte pour l'agriculture de demain », précise-t-il. Tous s'accordent donc pour dire que l'agriculture biologique est un bien nécessaire et plutôt efficace pour sauvegarder le petit gibier, à plume du moins, mais que seule, elle ne pourra pas permettre d'inverser la tendance...

En matière de réglementation, la principale différence entre le bio et le conventionnel est l'utilisation de produits de synthèse.

La vie de l'association

Le 23 juin 2022 : Suite à ses deux courriers de février 2022 portant sur une demande d'aide à l'investissement en matériel de communication et d'aide à l'organisation des rencontres St Hubert, l'association est reçue par le directeur de la FDCo3 et la commission Gestion du patrimoine cynégétique de la FDCo3.

Le 26 juin 2022 : l'association est présente à la Fête de la chasse à St Pourçain et organise un concours pour ses adhérents sur son stand.

Le 4 juillet 2022 : le bureau de l'association s'est réuni pour faire le point un an après la création de l'association et pour définir les lignes d'action de l'année 2022-2023

Spécial Aménagement du territoire

Introduire le faisan



Dans de nombreux départements en France, la présence de faisans s'est rapidement multipliée avec une reproduction naturelle lancée. En peu de temps, le succès est au rendez-vous et grande est la satisfaction des chasseurs impliqués dans cette action. Désormais, le faisan naturel est présent quasiment partout dans l'Hexagone même en plaine ou sur des territoires qui auraient pu être jugés peu favorables pour le faisan. Est-ce le retour du petit gibier sédentaire avec sa capacité à se développer ? Certaines fédérations ont entrepris un vaste plan d'implantation et de développement de souches de faisans naturels. Deux exemples :

- En 2014 la Fédération des chasseurs de la Manche a débuté avec 9 communes mais depuis trois ans le programme s'est accéléré et c'est maintenant plus de 200 communes qui ont intégré ce projet. La stratégie est simple pour participer à cette opération : il faut adhérer au service complémentaire de la Fédération des chasseurs de la Manche, s'engager à réguler efficacement les prédateurs, agrainer les faisans toute l'année, construire des aménagements de prêlâcher et collecter des données techniques (comptages de coqs

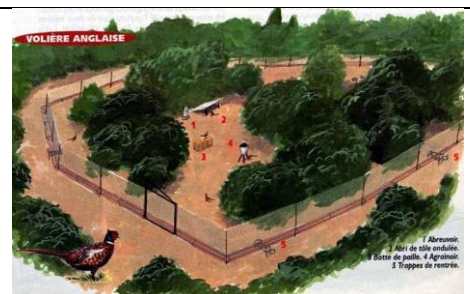
chanteurs, prélèvements) et ne tirer que les mâles. En échange, la Fédération finance l'achat de faisandeaux, subventionne les aménagements, fournit des couverts végétaux et l'aliment pour les faisans.¹

- Après avoir effectué différents tests dans un laboratoire grandeur nature de 16 communes dans les années 2010, la Fédération des chasseurs de Charente-Maritime semble avoir réussi le pari de développer le faisan dans le département. Actuellement, ce sont 300 000 ha repartis sur 273 communes qui sont engagés avec la fédération à travers un contrat « faisan ». Les termes de ce contrat sont simples: la fédération relâche des faisans gratuitement (12 000 faisandeaux de Mandchourie au total en 2022) et finance des aménagements durables tels que la plantation de haies, la restauration de mares ou encore l'acquisition de foncier.

En contrepartie, les chasseurs prennent divers engagements en faveur de l'espèce : régulation des prédateurs, suivi des populations, agrainage, garde particulier, etc. Bien entendu, le tir du faisan est proscrit, mais des lâchers d'obscurs peuvent être réalisés par les ACCA qui souhaitent continuer à prélever des faisans dans l'attente de l'établissement de populations naturelles. Dès la première année de mise en place des suivis par point d'écoute, au moins un faisan a été entendu sur 80 % des points, et parfois le nombre de chants distingués avoisinait les 80 alors que l'oiseau était absent du territoire quelques années auparavant. Des dégâts de faisans sont même désormais signalés! Cette expérience récente, qui s'étend progressivement à l'ensemble du département, met en évidence que la réussite n'est pas réservée aux riches territoires solognots, du Bassin parisien ou du nord de la France, et qu'avec une bonne souche, une fédération et des ACCA investies, le succès est accessible à tous!²

Différentes méthodes sont utilisées pour réintroduire le faisan : volière anglaise, volière de pré-lâcher, plan de chasse cynégétique, etc... L'association va vous faire partager les connaissances qu'elle a pu recenser à partir de documents et de rencontres sur le terrain sur ces modes de réimplantation du faisan. Vous trouverez ci-dessous la première partie de ce dossier consacré à la « Volière anglaise ». Dans notre prochain bulletin nous vous rendrons compte des visites de terrain effectuées par notre association et vous informerons sur les volières de pré-lâcher. Enfin nous verrons comment vous faire découvrir la réussite d'un plan de chasse cynégétique

La volière anglaise : de la théorie à la réalité du terrain



¹ D'après l'édito paru dans la Revue Nationale de la Chasse n°898

² Article paru dans la Revue Nationale de la Chasse n°899

La théorie

D'après l'ANCPG

Fortement soutenue par l'Association Nationale pour la Conservation du Petit Gibier (A.C.P.G.), la méthode anglaise d'implantation des faisans apparaît comme la « troisième voie » capable de réconcilier le chasseur de petit gibier avec la chasse de ce splendide oiseau. Il s'agit d'implanter sur un territoire aménagé pour les accueillir de jeunes faisans communs au moyen d'une volière à ciel ouvert, dite volière anglaise. Agés d'environ 8 semaines, les faisandeaux sont mis en place en été, en une seule fois. Rapidement, ils développeront un comportement proche du comportement sauvage avant de se disperser progressivement dans des secteurs du territoire soigneusement déterminés puis préparés.

L'implantation d'une volière anglaise se doit d'être adaptée aux spécificités de chaque territoire. Les critères de décision sont nombreux et variés : site possible d'implantation de la volière, temps disponible, nombre d'oiseaux que l'on désire lâcher, technique d'agrainage utilisée, contrôle de la dispersion des oiseaux, contrôle de la prédation, positionnement des cultures, nature et qualité des couverts de protection ...

Principe général de fonctionnement

Autour de la volière seront judicieusement répartis les couverts, naturels ou implantés, que les faisans fréquenteront pendant la journée. La volière sera implantée dans un bois à partir duquel, progressivement, les oiseaux coloniseront les couverts situés à proximité, rendus attractifs par des aménagements appropriés et un agrainage raisonné qui faciliteront leur cantonnement. Lorsqu'ils seront chassés, les oiseaux regagneront naturellement le refuge que constitue pour eux la volière.

Comment choisir le lieu d'implantation de la volière à ciel ouvert ?

Le critère de choix le plus important est la capacité du bois à accueillir confortablement les oiseaux, la volière anglaise étant nécessairement implantée dans un bois. L'endroit choisi doit être facilement accessible aux véhicules pour assurer la surveillance, l'acheminement de l'eau et de la nourriture. Mieux vaut un bois au biotope idéal, facile d'accès bien que proche de la limite du territoire plutôt qu'un bois peu hospitalier retenu sur le seul critère de sa situation géographique centrale.

Les critères positifs de choix du site :

De la lumière et du soleil pour se réchauffer et se sécher. Un couvert arbustif pour se protéger et apprendre à se percher la nuit ainsi que des arbres à branches basses, un peuplement mixte de feuillus et de conifères s'avérant idéal.

Les critères négatifs pour le choix du site :

Jamais dans une plaine en raison des risques de prédation par les rapaces et de décantonnement précoce. Jamais à proximité d'une route fréquentée pour éviter les écrasements, la malveillance, le vandalisme. Ne jamais inclure une mare ou un ruisseau dans la volière, tout traitement dans l'eau de boisson devenant aléatoire en cas de maladies. Jamais au sommet d'une colline, ni au fond d'une vallée, mais plutôt à flanc de colline pour faciliter le vol.

Comment construire une volière anglaise ?

Il est conseillé de la faire grande, le surcoût n'étant pas important ; une volière d'un hectare permet de lâcher 500 faisans. Une forme ronde ou carrée (en ayant soin d'arrondir les angles pour éviter un entassement occasionnel des oiseaux) assurera, pour un périmètre donné, une surface maximale.

Préparer la périphérie de la volière

Le tracé de la volière ainsi délimité, le premier travail consiste à ouvrir une éclaircie de dix mètres environ de large sur l'ensemble du périmètre. Certains arbres seront abattus (en respectant les belles tiges) et ceux dont la morphologie, l'essence (robiniers, châtaigniers, voire chênes) et le diamètre conviennent fourniront les pieux de 3 mètres de longueur nécessaires à la construction de la clôture. Cette ouverture sera si possible désouchée ou les souches coupées très près du sol pour éviter les risques d'endommager le broyeur lors de l'entretien annuel ultérieur.

Cette éclaircie a plusieurs fonctions :

- permettre le passage de l'engin qui réalisera la tranchée d'enfouissement du grillage si le choix est fait de l'enterrer. Cet engin (pelle mécanique, tracto-pelle...) servira également à enfoncer les pieux d'où un gain considérable de temps et d'énergie.
- empêcher que la clôture soit endommagée par la chute d'une grosse branche d'un arbre de bordure ou que des mustélidés s'introduisent dans la volière en grimpant sur un arbre proche.
- éviter que des faisandeaux perchés sur des arbres se trouvant à l'intérieur de la volière mais proches de la clôture ne quittent prématurément la volière lors du « débrancher » matinal.
- permettre une mise en place facile et un contrôle visuel rapide de la clôture électrique de protection contre les prédateurs terrestres (sangliers, renards, mustélidés...).

Tranchée et piquets de clôture

S'il est décidé d'enfouir la base du grillage, une tranchée de 30 centimètres de profondeur sera creusée. Le grillage sera soit enfoui soit simplement plaqué au sol sur une largeur de 30 centimètres et maintenu par des piquets, des rondins ou de la terre. Les pieux, de 3 mètres de longueur, seront enterrés de 50 à 60 centimètres.

Une hauteur de clôture de 2,50 mètres est largement suffisante en terrain plat. Par contre, si la volière est construite à flanc de colline à forte pente, il faudra augmenter la hauteur de la clôture sur le côté le plus bas pour compenser la dénivellation et empêcher les oiseaux de sortir prématurément en voletant.

Deux portes d'accès seront ménagées sur des parties opposées de la volière dont une de largeur autorisant le passage des véhicules nécessaires à l'entretien à l'intérieur de l'enclos (tracteur et girobroyeur), à la livraison des faisandeaux puis à l'approvisionnement en eau et en aliments.

Le grillage

Deux fils tendeurs seront solidement fixés, munis de raidisseurs : l'un au sommet des piquets les reliant entre eux, l'autre sur les piquets à 70 centimètres au-dessus du sol. C'est sur ces fils qu'est agrafé le grillage. En partie basse, un grillage à petites mailles

(20 mm) de 1 mètre de largeur, enfoui ou replié sur 30 centimètres à sa base, sera agrafé à la fois au fil tendeur situé à 70 centimètres au-dessus du sol et à la partie basse du grillage supérieur.

Le grillage supérieur, d'une hauteur de deux mètres, en métal galvanisé à mailles de 50 ou 60 mm sera agrafé sur le fil tendeur du haut et le fil tendeur du bas, solidarisé avec le petit grillage inférieur. La bande résiduelle de 30 centimètres en haut sera repliée à l'horizontale vers l'extérieur pour empêcher l'intrusion de mustélidés. Dans la partie basse de la clôture, seront ménagés des orifices spéciaux destinés à permettre aux jeunes oiseaux de réintégrer la volière en marchant (trappes de ré-entrée ou « pop holes »).

Les trappes de réentrée ou pop holes

Trois à cinq semaines après leur introduction dans la volière, quelques faisandeaux commencent à sortir en vol le matin ; on les voit, le soir venu, piéter le long du grillage en cherchant désespérément à rentrer, n'ayant pas l'idée de voler pour regagner l'intérieur. Les trappes sont destinées à permettre à ces jeunes oiseaux inexpérimentés de rentrer à pattes dans la volière et d'éviter les dangers d'une nuit passée à l'extérieur, sans protection. Une trappe tous les cinquante mètres suffit, soit environ huit trappes pour une volière d'1ha. Ces orifices sont rectangulaires (70 cm. de haut sur 50 cm. de large) et se prolongent dans la volière par un tunnel en grillage de 90 cm. de long débouchant sur une chicane empêchant les oiseaux d'utiliser la trappe pour sortir de la volière à pattes. Dans le tunnel à 20 cm. de l'orifice extérieur est disposée une grille à barreaux métalliques verticaux espacés de 9 cm. permettant le passage des oiseaux jusqu'au stade sub-adulte, tout en empêchant l'entrée d'un renard.

Clôture électrique de protection

Elle est indispensable pour éviter les dégâts dus aux renards, sangliers, chats et chiens errants, mustélidés. Il faut une triple clôture : deux rubans ou fils sont fixés sur des piquets isolés, disposés à 50 cm. ou plus de la clôture, à 15 et 30 cm. Au-dessus du niveau du sol. Un troisième ruban est fixé sur les piquets de la volière à 1m de hauteur au moins sur des isolateurs dits en « queue de cochon » vissés sur les piquets. Sous la clôture électrique séparée de la volière, le sol sera débarrassé de toute végétation pouvant entrer en contact avec les rubans.

Pour permettre l'accès des véhicules à l'intérieur de la volière, chacun des trois rubans sera équipé d'une poignée isolante permettant d'interrompre momentanément le circuit électrique. Pendant toute la période où les oiseaux seront cantonnés dans la volière, le bon fonctionnement de l'électrification de la clôture sera vérifié quotidiennement.

D'après PLANETE CHASSE N°75 *article de Jean-Pierre Gréau*

Etape 1

Bien construire une volière

Dans la plupart des cas, la volière est installée définitivement. La construction doit être solide. Pour accueillir quatre cents faisandeaux, la surface nécessaire est d'environ un hectare. La clôture est faite à l'aide de piquets mesurant au minimum 2,50 m en acacia

de préférence (c'est un bois imputrescible). Les pieux sont enfoncés tous les 2 m au fond d'une tranchée de 20 cm de profondeur. Pensez à renforcer les piquets d'angle par deux jambages de force ou en utilisant des poteaux plus forts que l'on scelle au ciment. Pour stabiliser les piquets et rigidifier le grillage, posez trois fils (diamètre 2,7 mm) à une hauteur de 0,15 m, 1 m et 1,80 m par rapport au sol, sur lesquels vous agrafez le grillage. Ces fils sont mis en tension grâce à des tendeurs posés tous les 30 m. Le grillage simple torsion (2 m de haut, rouleau de 25 m, mailles losange 25 mm) est fixé sur les pieux de bois avec des cavaliers, sa base étant légèrement en dessous de la surface du sol et doublée en bas vers l'extérieur sur 50 cm, par un second grillage hexagonal (largeur 1 m, rouleau de 50 m, mailles de 20 mm). Vous tapissez le fond de la tranchée sur environ 50 cm, puis vous recouvrez l'ensemble de pierres et de terre. Pensez à l'emplacement d'une porte d'accès d'une largeur minimum de 4 m afin de permettre le passage des véhicules nécessaires à l'entretien de la volière, à l'approvisionnement en eau et en aliment.

Etape 2

Les aménagements intérieurs

Une végétation abondante permet aux faisandeaux de se masquer à la vue des prédateurs ailés mais ce couvert doit laisser traverser la lumière.

Après un orage, les jeunes oiseaux doivent pouvoir se sécher rapidement sur des zones de ressuis, clairières ensoleillées au sol filtrant et faiblement enherbe. Une quantité totale de 350 kg d'aliments granules est nécessaire pour permettre aux oiseaux d'être rassasiés (jusqu'à l'âge de 12 semaines ; après, leur nourriture est essentiellement végétale). La distribution peut s'effectuer à l'aide de mangeoires (de 2 à 4 m de long), placées à l'abri des intempéries, sous des tôles, en bout desquelles on place un bac de récupération d'eau pour l'abreuvement des oiseaux. Il n'est pas nécessaire de mélanger les céréales et l'aliment, les faisandeaux, choisissant librement, gaspillent moins, et le contrôle visuel de la consommation s'en trouve, en outre, facilité. Deux erreurs à éviter la compétition aux agrainoirs (tous les faisandeaux ne mangeant pas à leur faim) et un sevrage à l'aliment complet trop brusque (certains postes d'agrainage pouvant être fréquentes plus que d'autres, la transition vers les céréales doit être progressive et non imposée).

Six grandes mangeoires de ce type, réparties harmonieusement (sud-est-ouest) dans la volière, suffisent. L'eau de rosée et celle contenue dans la nourriture verte ne suffisent pas à couvrir les besoins en eau durant les mois chauds d'été, besoins accentués par l'utilisation d'aliment. Vous devez donc aménager des points d'eau claire à proximité des agrainages. Veillez à ce que l'eau disponible soit toujours propre pour en garantir l'appétence et limiter la prolifération des germes pathogènes.

Etape 3

Cultures à gibier et volière anglaise

Vous pouvez implanter une culture à gibier dans l'enceinte de la volière. Cela permet de diversifier le milieu et d'apporter des aliments complémentaires. Ce couvert végétal ne doit pas être trop dense. Vous pouvez aussi semer une banquette herbeuse (riche en entomofaune) ce qui accroît l'effet lisière en constituant une zone de ressui. C'est

également une zone d'envol et de pose privilégiée. L'objectif est de cantonner les faisandeaux le plus longtemps possible à l'intérieur et aux abords immédiats de la volière. La culture à gibier a pour vocation d'offrir un couvert accueillant, favorable, attractif. Attention : si la météorologie n'a pas permis à la culture de se développer comme prévu, les rapaces peuvent rapidement transformer la zone en terrain de chasse. Il est donc prudent d'intercaler les couverts : bandes de cultures puis les éléments buissonnants, viennent ensuite les bandes herbeuses. Ainsi, quels que soient les aléas climatiques, le couvert végétal est reparti de façon homogène. En ce qui concerne les dispositifs anti-prédateurs, le piégeage ne s'adresse qu'aux mammifères comme le renard et la fouine et aux corvidés. Placés à proximité de la volière, les pièges de type boîte à fauve (ou cage à corvidés) donnent de bons résultats ; si un faisan est capturé accidentellement il peut être immédiatement relâché.

Conseil N°1

Le faisan est un oiseau de lisière, il utilise l'espace en suivant l'ensoleillement. Pour ne pas vous tromper sur l'emplacement des futurs agrainoirs et des points d'eau, portez la plus grande attention sur leur orientation par rapport au soleil.

Conseil N°2

Une clôture électrique à 5 et 10 cm du grillage de la clôture et à une hauteur de 15 à 30 cm est une bonne protection contre les prédateurs terrestres. Un isolateur pose tous les deux piquets est suffisant.

Conseil N°3

L'acclimatation dans les dix premiers jours est capitale. L'alimentation et l'eau doivent être fréquemment changées. La surveillance doit être méticuleuse, c'est la période de tous les dangers ! Fin juillet, les oiseaux prendront leur envol pour s'enhardir loin des grillages. La présence humaine reste primordiale, peut-être un peu moins constante mais journalière, car les épidémies ne sont pas à exclure et les prédateurs guettent ! Animal très hiératique, le faisan profitera de cette liberté soudaine pour explorer et coloniser de nouveaux territoires et peut-être hors des limites souhaitées. Un rapproche quotidien est nécessaire pour ramener tout ce petit monde dans le centre du territoire au plus près de la volière.

Conseil N°4

Contre les renards, pensez à créer un « pop hole ». Il s'agit d'un dispositif qui permet aux jeunes faisandeaux de réintégrer l'intérieur de la volière à quatre pattes. Cet « entonnoir » anti-renard est muni d'une grille aux barreaux distants de moins de 10 cm, censé empêcher un renard d'entrer dans la volière.

Conseil N°5

Des seaux agrainoirs remplis de blé doivent être installés dans la volière et de manière concentrique autour d'elle le long de sentiers d'agrainage. L'objectif est de familiariser les oiseaux avec ce type de distribution tout en les maintenant ensuite le plus longtemps aux abords immédiats. L'agrainage manuel en trainée à l'intérieur de la volière (puis à l'extérieur) donne d'excellents résultats.

Le matériel nécessaire

Le matériel présenté ci-dessous est le même pour toutes les volières à savoir du matériel pour l'enclos d'un hectare (avec un périmètre de 400 m) et les aménagements intérieurs et extérieurs.

Enclos

- location d'une mini pelle pour le terrassement (une journée)
- 110 rondins de bois de 3 m diamètre 10/12cm
- fil de fer tension galva 2,7mm (4 hauteurs : 16 rouleaux de 100m)
- 24 raidisseurs galva n°3
- 5 kg de crampillons galva n°17
- grillage galva Simple Torsion 2,5m*25m (maille de 50mm), 16 rouleaux
- grillage galva Triple Torsions 1,5m*50m (maille de 30mm), 8 rouleaux
- agrafes galva (VR22) 3 boîtes de 1000
- portail (fer plat, fer cornière, fer rond, paumelle, grillage et cadenas)
- 5 sacs de ciment + 2 m3 de mélange (pour le seuil du portail)

Clôture électrique

- 1 poste électrificateur avec batterie, un panneau solaire et un piquet de terre (masse)
- 100 piquets plastiques de 1m
- 3 kits de fermeture poignet complet
- 1 seau de 150 isolateurs à vis
- 3 bobines de fil de fer/nylon de 400m (3 hauteurs)

Aménagements

- 10 abris (5 à l'intérieur et 5 à l'extérieur) réalisés avec une tôle prélaquée de 2m*1m et 4 piquets injectés bois diamètre 8/10cm
- 10 agrainoirs (5 à l'intérieur et 5 à l'extérieur)
- 3 points d'eau bétonnés ou une source aménagée (prévoir une tonne à eau ou un cubi de 1000 L avec palette pour le réapprovisionnement)

Piégeage

- 1 cage à pie
- 5 boîtes à fauve
- 10 pièges en X 13
- 20 collets à arrêtoir

La réalité du terrain

L'association a voulu vérifier sur le terrain ce qu'il en était réellement de l'implantation de volières anglaises. Elle s'est rendue sur place et a rencontré différents acteurs de la mise en place de volières anglaises :

- Le 13 juillet 2022 à Evaux-les-Bains (Creuse)
- Le 15 juillet 2022 à Champeix (Puy-de-Dôme)
- Le 20 juillet 2022 à St Sulpice-le-Guérétois (Creuse)
- Le 17 août 2022 à Saint Pardoux (Puy-de-Dôme)

L'association vous rendra compte de ces visites de terrain dans son prochain bulletin.

Dans l'Allier deux GIC ont été créés :

- Le Coq chanteur sur les communes de Chevagnes, Lusigny, Montbeugny, Thiel et Toulon
- Aumance et Courget sur les communes de Cosne, Hérisson, Brethon, Vilhain, Louroux Bourbonnais, Saint Caprais, Venas et Vieure

L'association a déjà rendu compte du GIC Aumance et Courget dans son bulletin N°3. Elle demandera à rencontrer les acteurs du Coq Chanteur pour rendre compte des succès obtenus et des difficultés rencontrées en matière de réimplantation du faisan.

La chasse en Europe, en France, dans les Régions et les départements

En Europe

Le constat est unanime : la biodiversité est en danger dans le monde. Les chasseurs européens agissent en responsabilité au service de cette nature menacée en menant, au quotidien, des actions de préservation des écosystèmes.

Cependant, force est de constater que certaines instances Bruxelloises sont de plus en plus hostiles à la chasse et aux chasses traditionnelles. Elles considèrent la chasse comme l'une des principales menaces pour la nature, malgré les preuves manifestes du contraire.

Certains modes de chasse sont donc dans le collimateur de Bruxelles. Supprimer certaines de ces pratiques régionales en Europe devient progressivement une réalité. Il a même été proposé à Bruxelles de mettre fin à la chasse et à la pêche sur 10% du territoire européen.

Par ailleurs, des pressions sont exercées par certains décideurs européens éloignés de la réalité du terrain pour suspendre, dans certains pays, la gestion des grands carnivores par les chasseurs, pourtant demandée par les éleveurs. Si ces pressions étaient couronnées de succès, ce serait alors toute l'Europe qui serait dans l'impossibilité de faire coexister l'homme et les grands prédateurs.

Comment Bruxelles exerce un impact sur la chasse :

Le statut de la biodiversité des terres agricoles en Europe

Les oiseaux que nous pouvons chasser

Les moments auxquels nous pouvons chasser les oiseaux (« saisons de chasse »)

Les méthodes de chasse

La façon dont nous pouvons ou non gérer les grands carnivores

Les armes à feu que nous pouvons utiliser

Le type de munitions que nous pouvons utiliser (imminent)

Les activités de chasse régionales et nos traditions/ notre patrimoine culturel

L'Europe prend une part prépondérante dans les politiques liées aux pratiques de la chasse et de leurs applications sur nos territoires nationaux.

Signez la pétition

Donnez un avenir à la chasse et à la ruralité

Nous voulons :

- une Europe riche en biodiversité pour chaque citoyen européen par une gestion adaptative, outil pertinent pour la conservation de toutes les espèces.
- une politique environnementale européenne qui encourage les actions au service de la biodiversité menées par les chasseurs, y compris dans les zones protégées mais nous ne voulons pas d'une nature sous cloche avec 10% d'aires protégées renforcées sans pêche, sans chasse, sans activités sylvicoles et agricoles !
- une législation européenne environnementale qui agisse concrètement en faveur de l'habitat du petit gibier sur les zones humides et les terres agricoles, notamment par la mise en place d'incitations fiscales.
- que les chasseurs, en matière de sauvegarde de la biodiversité, soient reconnus comme source de la solution et non cause du problème. La commission européenne et la DG de l'environnement doivent arrêter de nous harceler systématiquement par exemple sur la question du plomb dont l'interdiction est prononcée sans concertation ni période de transition compatible avec l'adaptation de l'outil industriel.
- des comptages des populations de grands carnivores plus précis, faits sur la base de critères adaptés notamment par l'utilisation de la génétique et une procédure d'inscription plus flexible à la Directive Habitats Faune-Flore.
- une approche objective et scientifique de la chasse qui intègre nos spécificités régionales.
- que les lois, règlements et directives qui concernent la chasse soient justes, conformes aux principes de subsidiarité et proportionnels à l'impact de ces décisions sur les filières touchées.
- que notre patrimoine rural et culturel soit respecté car il est essentiel au maintien de la diversité des modes de vie des citoyens européens. Nous voulons le maintien de nos chasses traditionnelles et patrimoniales.
- que Bruxelles joue de son influence pour porter nos pratiques et nos modes de vie au niveau mondial avec l'inscription de celles-ci au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En France

Les fédérations de chasse et FNC vont faire l'objet d'une enquête de la Cour des comptes

En avril dernier, le collectif « Un jour un chasseur » avait déposé une requête auprès de la Cour des comptes dans le but d'obtenir une enquête sur les Fédérations de chasse et la FNC afin de déterminer comment l'argent perçu par les chasseurs est utilisé. Il y a quelques jours, la Cour des comptes a décidé d'intégrer cette requête aux 6 propositions de contrôles qui ont été déposées sur leur plateforme citoyenne car elle estime que la demande correspond aux différents critères qu'elle impose.

Dans les prochains mois, les Fédérations départementales, régionales ainsi que la Fédération Nationale devront donc fournir de nombreux éléments pour répondre à l'enquête poussée qui va être menée par la Cour des comptes.

Le Sénat a créé une mission pour la pétition des chasseurs

La pétition lancée par le président de la Fédération nationale des chasseurs sur la plateforme du Sénat et visant les activistes anti-chasse a atteint le seuil des 100 000 signatures en moins de six mois, condition pour que la Conférence des présidents puisse décider d'y donner suite. Cette dernière a créé une mission constituée du rapporteur général est Jean-François Husson et du rapporteur spécial Eric Jeansannetas. Après avoir entendu les auteurs de la pétition, le mouvement associatif, les administrations et l'ensemble des acteurs concernés, elle devrait rendre ses conclusions début octobre.

En Région

Aide aux chasseurs de la Région AURA

L'assemblée générale de la région Auvergne Rhône Alpes a voté une subvention triennale (2022-2024) de 3,2 millions d'euros en faveur du monde de la chasse. Cette aide financière a pour objectif « donner des moyens aux fédérations de chasse pour qu'elles continuent à œuvrer à la connaissance de la biodiversité, au maintien des milieux naturels, à la mise en sécurité des chasses, à la valorisation du gibier ». Concrètement cette aide vise à améliorer les locaux de chasse, financer des projets de valorisation de la chasse et de la nature dans l'ensemble des départements de la région, ou encore améliorer la sécurité

Dans les départements

Aveyron

C'est un vrai bonheur de voir que la chasse se féminise de plus en plus » commente Florence Hortes, la Présidente de l'association l'Aveyron chasse au féminin qui ne boude pas son plaisir de constater que tous les ans, les filles sont de plus en plus nombreuses à passer leur permis de chasser. Au centre de formation de la Gachoune, hasard du calendrier l'une des sessions de formation à l'examen était quasi exclusivement féminine. De l'avis des formateurs, les filles sont souvent plus à l'écoute et appliquées que les garçons et surtout elles travaillent très sérieusement les questions auxquelles elles devront répondre le jour de l'examen. Il en ressort que le jour « j », l'immense majorité d'entre elles est prêt et réussit généralement à obtenir le précieux sésame pour pouvoir chasser. Les motivations sont les mêmes que pour les garçons. La chasse est souvent une histoire de famille, mais en premier lieu c'est le plus souvent l'amour des chiens de chasse qui pousse les filles à franchir le pas et à venir à la chasse. Parfois aussi, c'est un excellent moyen de partager un loisir avec son conjoint, pour d'autres encore l'envie d'être dehors, dans la nature, et de pratiquer une action qui fait

sens, la recherche d'un gibier convoité et envisagé est le facteur déclencheur. Pour d'autres enfin, c'est tout simplement la curiosité. C'est vrai que pour parler de la chasse le mieux c'est bien encore d'essayer. Ce constat n'est d'ailleurs pas uniquement fait qu'en Aveyron puisque dans toute la France les « Dianes » sont de plus en plus présentes.

Eure-et-Loir

Alors que certaines fédérations ont baissé les bras, laissant les amoureux du petit gibier seuls face à leurs difficultés, d'autres ont pris les choses en main pour tenter d'inverser la tendance. Exemple en Eure-et-Loir.

L'Eure-et-Loir est un vaste département situé au sud-ouest de la région parisienne. Quelques massifs forestiers sont présents au nord et sur sa partie ouest, tandis que la moitié est correspond à la grande plaine de la Beauce. Cette région céréalière est notamment connue pour être l'un des bastions historiques de la perdrix grise dans l'Hexagone. Le petit gibier de plaine occupe une place de choix dans le cœur des chasseurs euréliens, avec des populations plus que respectables de lièvres et de faisans dans plusieurs secteurs du département. Mais la météo n'est pas au beau fixe pour ces espèces. Les chasseurs, soutenus par leur fédération, redoublent donc d'efforts et s'investissent dans les plaines pour assurer l'avenir de leur chasse de prédilection.

La gestion du biotope

Le biotope est un des éléments clés pour la sauvegarde du petit gibier. Beaucoup de chasseurs misent sur le repeuplement ou sur la régulation des prédateurs sans s'attaquer à ce qui est souvent à l'origine même de la régression : l'appauvrissement du milieu. La fédération de l'Eure-et-Loir fait de l'aménagement des territoires un enjeu prioritaire pour la sauvegarde du petit gibier. Pour son directeur, il n'y a aucun doute : « La restauration des populations passera par celle de leur biotope ! ». Pour y parvenir, la fédération alloue chaque année plus de 200 000 € à la gestion des milieux. Parmi les démarches qu'elle soutient, nous retrouvons notamment la mise en place de jachères diverses et variées, qui sont des éléments appréciés du petit gibier, surtout du faisan en milieu agricole. Chaque année, environ 2 000 ha de jachères sont subventionnés à l'échelle du département. Les éléments fixes jouent également un rôle important dans le paysage. Et pour leur gestion, la fédération peut s'appuyer sur l'expertise du réseau Agrifaune. Ce programme, mis en place en 2006, regroupe les fédérations des agriculteurs et des chasseurs, les chambres d'agriculture ainsi que l'Office français de la biodiversité (OFB). Tous oeuvrent conjointement pour tenter de limiter l'érosion de la biodiversité en milieu agricole.....

La perdrix grise, un gibier emblématique

La perdrix grise est sans aucun doute le gibier phare de la moitié est du département, ou du moins l'était. Le déclin massif que connaît l'espèce sur l'ensemble de son aire de répartition n'a malheureusement pas épargné les vastes plaines productivistes de la Beauce. Face à ce constat, la fédération a décidé d'employer les grands moyens: la chasse de la perdrix grise sauvage a tout simplement été interdite en 2010. En 2016, un élevage conservatoire a été créé dans le département avec un double objectif: sauver

les nids mis à nu au cours des travaux agricoles et repeupler certains territoires avec les oiseaux issus de ces nids. Mais après quelques années sans prélèvements ni réelle progression des populations, il était à craindre un découragement d'une partie des chasseurs. Afin d'éviter cela, en plus des aides techniques et financières de la fédération pour l'aménagement des territoires, un programme de repeuplement avec possibilité de tir a été mis en place en 2017. Les chasseurs ont depuis le droit de prélever 20 % des oiseaux qu'ils relâchent à deux conditions : ces oiseaux doivent provenir d'élevages sélectionnés par la fédération, et les lâchers doivent représenter un minimum de 30 oiseaux aux 100 ha. Une méthodologie payante puisque l'été dernier, près de 10 000 oiseaux ont ainsi été relâchés, et plusieurs compagnies de perdreaux issues de ces lâchers ont été observées. Mais cela reste insuffisant pour inverser la tendance...

Le faisan, l'autre galliforme du département

Historiquement, le département abritait également de jolies populations de faisans sauvages, notamment en son centre. Aujourd'hui encore, certains territoires accueillent de belles densités, même si la tendance globale est plutôt à la baisse. Environ un tiers des territoires misent sur une gestion du faisan naturel à travers un plan de gestion incluant attributions et obligations de marquage. La saison passée, 10 446 faisans ont été attribués sur la base des comptages et des indices de reproduction, pour un total de 6 412 prélèvements. «L'abondance du faisan est directement liée à la capacité d'accueil du territoire, et notamment à la présence de jachères, d'après le directeur de la fédération. La diminution des surfaces en jachère liée à la politique agricole induit immédiatement une baisse des populations en plaine. Les indices de reproduction de l'an passé étaient plutôt encourageants - globalement 5 ou 6 jeunes par poule - mais cela n'a pas été suffisant pour changer la donne. Quelques saisons de ce type seraient nécessaires pour rattraper les mauvaises années de reproduction successives observées depuis 2013.

Le lièvre à l'étude

Comme pour le faisan, le lièvre fait l'objet d'un plan de gestion, ...

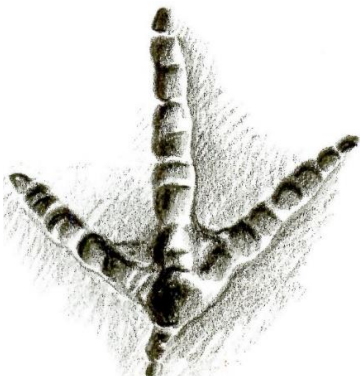
Extraits de l'article de Mathias Noel paru dans la Revue nationale de la chasse N°900 de septembre 2022

Nos associations partenaires

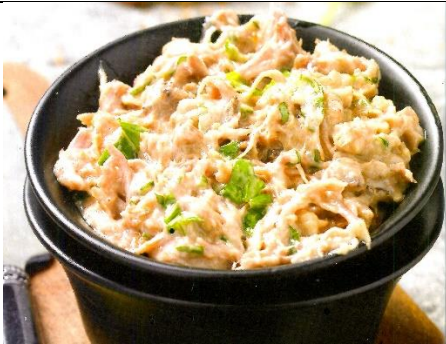


Le **26 juin 2022**, l'association a répondu favorablement à l'invitation de la FACCCO3 à participer à la fête de la chasse à St Pourçain. Malheureusement la météo exécrable a gâché la fête.

Les traces du Faisan de Colchide

<i>Phasianus colchicus</i> Longueur : 53 -89 cm dont près de la moitié pour la queue Envergure : 70-90 cm Poids : 1 – 1,6 kg Le bocage est son milieu de prédilection, mais on peut aussi trouver le faisan dans les cultures ainsi qu'en bordure de prairies et aussi en forêt, où il se branche notamment le soir pour fuir les prédateurs. Les doigts, terminés par de fortes griffes, marquent bien le sol. Les bourrelets cornés sont très visibles sur sol meuble. L'ergot, bien développé chez le mâle, ne marque pas le sol car il est situé trop haut sur la patte. On ne note donc que quatre doigts, dont le médian, très long. L'empreinte mesure près de 8 cm de côté. Ses excréments forment de petits cylindres gris et blancs, parfois tortillés.	
---	--

Les recettes conseillées à nos adhérents

Rillettes de faisán à l'échalote	
Ingrédients 1kg de chair à faisán 150g de gorge de porc 100g de graisse de canard 4 échalotes 1 feuille de laurier 4 g de sel 5 grains de poivre	Préparation Coupez la chair du faisán et la gorge de porc en morceaux. Pelez et hachez les échalotes Dans une cocotte en fonte, rassemblez la chair du faisán, la gorge de porc, les échalotes hachées, la feuille de laurier et la graisse de canard. Salez, poivrez et versez 25cl d'eau Portez à ébullition, puis baissez le feu au minimum. Couvrez et laissez mijoter pendant 3h30 environ. Mélangez régulièrement. A l'issue de la cuisson, rectifiez l'assaisonnement. Versez les rillettes dans un plat et laissez les refroidir puis les mettre au réfrigérateur. Dégustez le lendemain sur des toasts.

Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



Connaissance de la chasse N°555 :

- *Gibier d'élevage : plus rare, plus cher*
- *Les lapiniers d'Ouessant*
- *Grand-Lieu temple du gibier d'eau*

Connaissance de la chasse N°556 :

- *Louveterie : où en est-elle ?*

Connaissance de la chasse N°557 :

- *Grand tétras : le grand gachis*

Revue Nationale de la Chasse N°899 :

- *Broyage des jachères*
- *Dans le val du Chevrier*
- *Le faisan à la conquête de la France*

Revue Nationale de la Chasse N°900 :

- *Montagnac : un territoire éco-étho-responsable pour la perdrix rouge dans le Gard*
- *Chasse des Avaux (77) : Un sanctuaire pour le Lièvre et la perdrix grise*
- *Ouverture insulaire*
- *La Grillière (Allier) une chasse à part...*
- *Le lièvre ibérique : l'inconnu des terres arides françaises*

Planète chasse Hors série

- *Réussir vos tirs de chasse*

Chasseur français N°1506

- *Le dernier duc du Bourbonnais*
- *A l'ombre des miscanthus*

Chasseur français N°1507

- *Nos belles ouvertures de pays*
- *Une année dans l'intimité de la perdrix grise*

Bécasse Passion N°122

- *Crochets à travers les aiguilles*

La Mordorée N°303

- *Bilan de la pose des balises*
- *Synthèse des données météorologiques, migratoires et biologiques 2021/2022*

Chasse magazine N°28 :

- *Comment chasser la perdrix*
- *La perdrix : Eloignez-vous des sentiers !*

Chasse magazine N°29 :

- *Comment chasser la perdrix*
- *Le lapin : La meilleure proie pour un chasseur débutant*

Chien courant N°107

- *Les deux bouts de la lorgnette*

Planète chasse N°75

- *Les chiens de chasse continentaux français*
- *Réussir votre volière anglaise*
- *Réimplanter du lapin*

Événements et Dates à retenir – Agenda



24 au 27 mars 2023 à Mantes la Jolie (Yvelines) : Salon de la chasse et de la Faune Sauvage

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger



Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Louveterie de France et lieutenants de louveterie

www.louveterie.com

Union Nationale d'Association des Piégeurs Agréés de France

<https://www.unapaf.fr>

Bécassiers de France

<https://www.faccc.fr/>

<https://afaccc03.jimdofree.com/>

Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants

<https://becassiersdefrance.com>

Arc Chasse Loisir 03

<http://acl03.free.fr/>

ANCLATRA

www.anclatra.fr

Fondation François Sommer

<https://fondationfrancoissommer.org>

Chasse Passion

<https://www.chassepassion.net>

Passion La Chasse

<https://www.passionlachasse.com>

Le journal du chasseur

<https://journalduchasseur.fr>

Actualités de la chasse et des chasseurs

<https://www.chassons.com>

En quête de territoire

<https://www.tuchassou.fr>

Airbnb des chasseurs

<https://www.journeedechasse.com>

Applications à télécharger et sites participatifs

CHASSADAPT

voir bulletin N°1

VIGIFAUNE

voir bulletin N°2

CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE *voir bulletin N°3*

Béc@notes

voir bulletin N°4

VIGIFAUNE

voir bulletin N°5

Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole



Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

Envoyez-le sur notre adresse mèl adcpgo3@orange.fr

.Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel

Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpq03@orange.fr

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

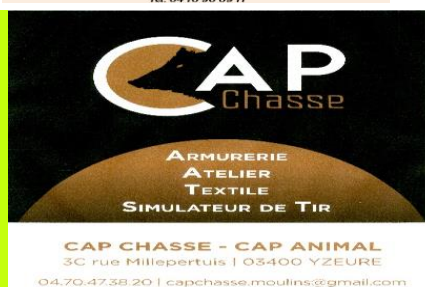
demandez des bulletins d'adhésion à

Contact : adcpq03@orange.fr



Montant de l'adhésion 10 euros

Ils soutiennent nos actions



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions



BULLETIN D'ADHESION

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Nom et Prénom	
Adresse	
Adresse e-mail	
Téléphone	

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de **10 euros**

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Je souhaite participer à l'animation de l'association
OUI NON

Je souhaite être membre du conseil d'administration
OUI NON

Je souhaite être informé des actualités de l'association sur mon adresse mèl
OUI NON

DITES LE NOUS
Mes centres d'intérêt sont :
Je souhaite que l'association s'occupe de :

☒ En cochant la case je consens au traitement de mes informations personnelles tel que présenté ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de son activité, notre association recueille des informations à caractère personnel sur nos membres et sympathisants ; celles-ci sont enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir communiquer avec nos membres et sympathisants, notamment sur les projets, actions et publications de l'association. Elles sont conservées trois ans. Conformément à la réglementation « RGDP », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de retrait aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant adcp03@orange.fr ou ADCPG03, 5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille